

Analyse sur le redécoupage

Non au « charcutage » des cantons

Le redécoupage des cantons dans le Tarn a été publié le 29 décembre dernier. A la lecture de ce redécoupage on y voit un coup de rabot démographique ainsi qu'une atteinte grave à la solidarité et à l'égalité territoriale.

Sur la forme

1. Absence totale d'une réelle concertation.

Au cours des six derniers mois aucune réunion n'a eu lieu entre les services de l'Etat et les élus tarnais représentant les différentes sensibilités politiques afin de faire émerger un relatif consensus sur les contours de ce redécoupage.

Ce redécoupage a été dessiné en catimini par le ministère de l'intérieur, la préfète du Tarn, le président du conseil général du Tarn et le 1^{er} secrétaire fédéral du PS.

2. Date de publication du redécoupage.

On peut légitimement s'interroger sur le fait que le redécoupage ait été publié un 29 décembre. Par tradition lorsque l'Etat souhaite annoncer une mauvaise nouvelle, on attend toujours le cœur du mois d'août ou entre Noël et le jour de l'an, durant la « trêve des confiseurs ». Pourquoi avoir attendu le 29 décembre pour publier ce redécoupage alors que le ministère de l'intérieur l'avait validé le 2 décembre ?

3. Ce redécoupage n'entraînera pas d'économies.

Alors que l'on ne cesse de répéter qu'il faut diminuer le nombre d'élus, diviser par deux le nombre de cantons ne fera pas diminuer le nombre d'élus puisqu'un c'est un binôme qui se présentera. 46 conseillers généraux et 12 conseillers régionaux font 58 élus pour le Tarn, quand l'ancienne majorité ne proposait que 33 conseillers territoriaux pour ces deux collectivités locales.

4. Ce redécoupage amorcera la parité.

C'est le seul argument positif mis en avant par le P.S., qui est mal placé, dans le Tarn, pour donner des leçons car sur les 5 femmes élues actuellement au conseil général, 2 sur 33 sont issues de la majorité départementale (6%), alors que 3 sur 13 le sont dans l'opposition (28%).

Sur le fond

5. Aucune prise en compte de l'exception « montagne », aucun équilibre des territoires.

Avec l'ANEM (Association Nationale des Elus de Montagne), présidée par Frédérique MASSAT, députée P.S. de l'Ariège, et animé par Laurent WAUQUIEZ, député UMP de Haute-Loire, nous avons lors des débats parlementaires obtenu l'accord du gouvernement pour que les territoires de montagne puissent faire l'objet d'une exception à la règle des plus ou moins 20%. Le Tarn comprend 49 communes en zone de montagne mais les cantons concernés ne relèveront pas de cette exception, contrairement à

une quinzaine de départements au niveau national (Ariège, Haute-Garonne, Hautes-Pyrénées, Gard, Haute-Savoie,...).

Conséquence : un déséquilibre des cantons. Le canton de Lacaune est 85 fois plus étendu que celui d'Albi 1. Les cantons de Lacaune et de Réalmont représentent près d'1/3 de la superficie du territoire tarnais, mais seulement 4 élus sur 46, 8% des élus représenteront près de 33% de la superficie.

Dans le canton de Réalmont, la commune d'Orban, à la limite du gaillacois, se trouve à plus d'1h10 de voiture de la commune de Miolles, à la frontière de l'Aveyron. De la même façon dans le canton de Carmaux 1, pour se rendre de Trèbas à Jouqueviel, il faudra compter 1h20 ! Il n'y aura plus de proximité des élus avec leurs administrés. Une inégalité, une disparité importante va être créée concernant les dépenses de fonctionnement des conseillers départementaux.

Où se trouve l'équilibre des territoires dans ce redécoupage ? C'est la montagne et l'Est du Tarn que l'on assassine !

6. Ce redécoupage est catastrophique pour les actuels chefs-lieux de canton.

Au-delà du fait que ces communes chefs-lieux de canton depuis plus de 220 ans perdront dès 2017 une part de leur dotation solidarité rurale (DSR) dite « fraction bourg-centre (cf lettre de la préfète du 02.01.2014) on voit le danger à terme pour la ruralité. Un jour ou l'autre nous aurons un énarque ou un préfet qui dira, au nom de la rationalisation des dépenses publiques, un seul collège, une seule gendarmerie, une seule trésorerie....par canton !

7. Le redécoupage ne respecte pas les intercommunalités.

Contre toute logique, très souvent les intercommunalités ne sont pas respectées. Ex : La communauté de communes du Sidobre Val d'Agoût (Brassac, Roquecourbe) est divisée en deux... Pire, on assiste à la disparition de la logique urbaine et rurale. Les nouveaux cantons bafouent les périmètres des agglomérations. Au-delà du canton de Castres 2 qui comporte 5 communes hors agglomération, l'ancien canton de Labruguière était composé de 15 communes dont une majorité se trouvait dans la communauté d'agglomération Castres-Mazamet. Dans le nouveau canton, le chef-lieu Labruguière est la seule des 15 nouvelles communes à être dans l'agglomération... Les communes de Cagnac-les-Mines, Mailhoc, Milhavet, Sainte-Croix, se retrouvent dans le canton d'Albi 3, «en étant en dehors des limites de l'agglomération».

8. Le redécoupage ne respecte pas les logiques territoriales.

Le territoire du Sidobre est artificiellement coupé en deux. Lacrouzette étant séparé de Burlats et de Saint-Salvy-de-la-Balme. Cuq-Toulza est rattaché à Lavarat alors que par tradition il a toujours été tourné vers Puylaurens. Les communes de Dénat et de Labastide-Dénat sont raccrochées au canton de Saint-Juéry alors que ces communes sont proches d'Albi-sud et Puygouzon. Tout comme les synergies Réalmont-Lautrec semblent plus évidentes qu'entre Réalmont et Alban. Il en est de même pour la commune d'Ambre qui est plus liée à Lavarat qu'à Saint-Sulpice.

Il y a une incohérence concernant les communes de plus de 9000 habitants (et de moins de 16000, hors Albi et Castres). Alors que les communes de Gaillac, Lavarat et Graulhet, ne sont pas subdivisées, pourquoi les communes de Mazamet et Carmaux le restent ?

9. Le redécoupage ne respecte pas les limites naturelles et provoque des incohérences urbaines.

Sur l'agglomération d'Albi, par exemple, tous les redécoupages se sont fait, historiquement, sur la base de la séparation rive droite/rive gauche du Tarn. Ce redécoupage bafoue totalement ce principe. Ainsi la commune d'Arthès est rattachée au canton de Saint-Juéry, alors qu'elle est historiquement liée à Albi-Nord et Lescure. Il en est de même pour les communes de Cagnac-les-Mines, Mailhoc, Milhavet, Sainte-Croix (toutes sur la rive droite), qui se retrouvent dans le canton d'Albi 3, majoritairement sur la rive gauche du Tarn. A Castres, les quartiers jumeaux d'Aillot et Bisséous seront pour la 1^{ère} fois dans deux cantons différents...

10. Le redécoupage a pour objectif une finalité politique : le maintien au pouvoir de la majorité départementale.

La commune de Lacrouzette (très majoritairement à droite) est la seule commune détachée de l'ex-canton de Roquecourbe pour être raccroché, dans le cadre d'un appendice, à celui de Lacaune (qui vote déjà majoritairement à droite). Elle aurait pu faire basculer le canton Castres 2 dans l'opposition !

Les communes de Couffouleux et de Rabastens sont bizarrement dans deux cantons séparés afin de mettre fin à la guerre « fratricide » interne au P.S., lors des municipales et demain des départementales, que se livrent les maires de ces deux communes. Ainsi chacun des deux aura son canton au mépris de toute logique territoriale...

A Albi pour la première fois depuis 1958, le redécoupage a été dessiné avec des subdivisions dans trois bureaux de votes (le n°3, le n°9 et le n°15). Ce qui démontre le caractère chirurgical et politique de ce redécoupage...

En conclusion

La volonté d'assurer la majorité au seul PS dans le département du Tarn est flagrante. Après bientôt 40 ans de pouvoir sans partage, une fraction du seul Parti socialiste veut empêcher toute perspective d'alternance. Ce redécoupage malmène le pluralisme de gauche (les deux cantons actuellement tenus par le PC sont sabordés) et il ne pourra survivre qu'au travers du diktat du P.S. auprès de ses affidés. Le PS « offrira » quelques cantons à ses partenaires, qui deviendront ses obligés !

Le rôle de la préfète dans ce redécoupage est dangereux et peu républicain. Alors qu'elle n'a pas daigné engager de réelle concertation, celle-ci « outrepassa » ses droits, en bafouant la neutralité de l'état puisque son rôle est de présenter ce projet le 17 janvier prochain au Conseil général, mais elle est déjà en train de le défendre dans les médias locaux. Elle joue un rôle partisan dans ce dossier, ce qui est un précédent préjudicieux pour la neutralité républicaine qui devrait être celle d'un représentant de l'Etat. Il est loin le temps de Monsieur le Préfet François PHILIZOT qui avait dénoncé un projet illogique et incohérent de redécoupage des circonscriptions législatives.

Lueur d'espoir, comme cela s'est souvent vérifié lors de redécoupages incohérents orientés et partisans, cela se retourne souvent contre leurs auteurs.